Docu 51151 p.1

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des commissaires du Gouvernement auprès des pôles académiques

A.Gt 13-10-2022 M.B. 16-12-2022

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, article 60 :

supérieur et l'organisation académique des études, article 60; Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant désignation des commissaires du Gouvernement auprès des pôles académiques;

Sur proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur ;

Après délibération,

Arrête:

- **Article 1**er. Monsieur Jean-Yves PIRENNE est désigné en qualité de commissaire du Gouvernement auprès du Pôle académique de Liège Luxembourg.
- Article 2. Madame Véronique CHARLIER est désignée en qualité de commissaire du Gouvernement auprès du Pôle académique de Louvain.
- Article 3. Monsieur Nourdine TAYBI est désigné en qualité de commissaire du Gouvernement auprès du Pôle académique de Bruxelles.
- Article 4. Monsieur Bernard COBUT est désigné en qualité de commissaire du Gouvernement auprès du Pôle académique hainuyer.
- Article 5. Madame Colienne LEJEUNE est désignée en qualité de commissaire du Gouvernement auprès du Pôle académique de Namur.
- **Article 6.** Le mandat des commissaires du Gouvernement visés aux articles 1 à 5 du présent arrêté prend cours le 14 septembre 2022 pour prendre fin au terme de l'année académique 2023-2024, soit le 13 septembre 2024.
- **Article 7.** L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant désignation des Commissaires du Gouvernement auprès des Pôles académiques est abrogé.
 - Article 8. Le présent arrêté produit ses effets le 14 septembre 2022.
- **Article 9.** Le Ministre qui a l'enseignement supérieur dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Docu 51151 p.2

Bruxelles, le 13 octobre 2022.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY